

Agents MASA
QUELLES PROCEDURES POUR S'INSCRIRE A UNE FORMATION ?

S'inscrire à une formation du MAA

Programme national - régional ou local formation

Inscriptions via Mon Self Mobile depuis le 01/01/2022
<https://m.renoirh.cisirh.gouv.fr/MonSelfMobile/Accueil>

Pour les agents FAM en DRAAF (pas d'accès via MonSelf) => Fiche d'inscription à transmettre au RLF (ou suivre procédure FAM Montreuil si formation nationale FAM)

S'inscrire à une formation SAFIRE (interministérielle)

Programme de formation interministériel régional, piloté par PFRH (organisateurs = toutes administrations)

Inscriptions via SAFIRE
<https://occitanie.safire.fonction-publique.gouv.fr/>

S'assurer AU PREALABLE de l'accord sur la prise en charge des frais de déplacement !

S'inscrire à une formation AUTRE

OUPS, IGPDE...
Ecoles du sup ou prestataires privés proposant

Formations sans frais d'inscription :
Informez le RLF en amont (suivi des formations)

Formations avec frais d'inscription :
Se renseigner auprès du RLF sur la procédure éventuelle en place dans la structure d'affectation

Transmettre à votre RLF
votre convocation dès réception + votre attestation de présence